
Diplôme de comptabilité et de gestion

Rapport du jury - session 2019

Anne GASNIER, présidente du DCG,
Inspectrice générale d'économie et gestion

1- PRÉSENTATION DE LA SESSION 2019

Les épreuves écrites de la session 2019 se sont déroulées du 20 au 31 mai 2019.

Le jury a délibéré le 26 août 2019.

Les résultats ont été publiés le 28 août 2019.

1.1- Composition du directoire

Présidente Anne GASNIER, inspectrice générale de l'éducation nationale.

Vice-président Gérard MELYON, professeur des universités.

Le directoire est assisté par un secrétaire, M. Jean-Marie MASSONNAT, professeur agrégé d'économie-gestion.

1.2- Données statistiques

1.2-1. Les effectifs

Répartition des candidats par académie.

Académies	Nombre de candidats dans l'académie	Répartition en %
Aix-Marseille	1211	5.22%
Amiens	405	1.75%
Besançon	333	1.43%
Bordeaux	913	3.93%
Caen	216	0.93%
Clermont-Ferrand	277	1.19%
Corse	97	0.42%
Dijon	330	1.42%
Grenoble	811	3.49%
Guadeloupe	196	0.84%
Guyane	32	0.14%
La Réunion	312	1.34%
Lille	812	3.50%
Limoges	174	0.75%
Lyon	1307	5.63%
Martinique	231	1.00%
Montpellier	840	3.62%
Nancy-Metz	612	2.64%
Nantes	1750	7.54%
Nice	670	2.89%
Orléans-Tours	616	2.65%
Poitiers	357	1.54%
Reims	332	1.43%
Rennes	1920	8.27%
Rouen	402	1.73%
Strasbourg	760	3.28%
Toulouse	746	3.21%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	6544	28.20%
TOTAUX	23206	100%

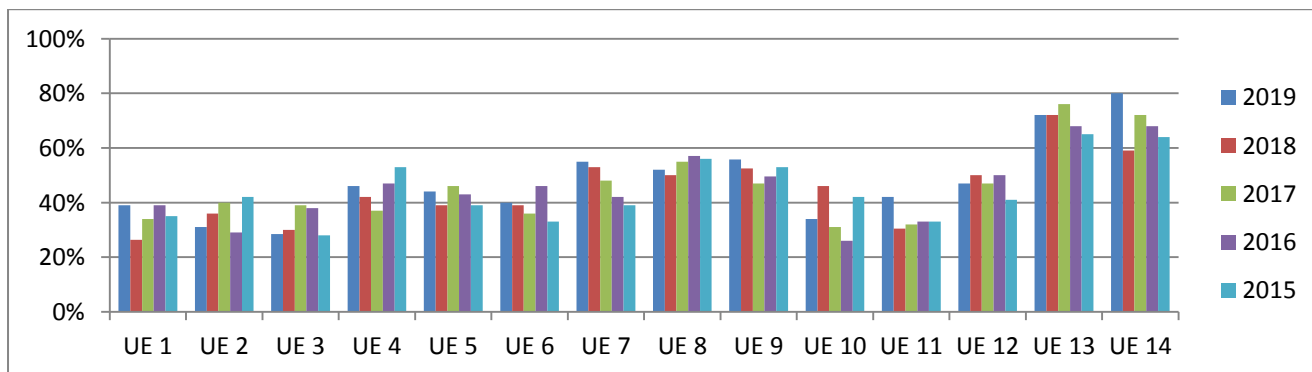
1.2.2- Nombre de diplômés :

	2019	2018	2017
Épreuves ponctuelles	3572	3498	3391
VAE	49	52	62
- Validation intégrale	4	3	5
- Validation partielle	45	49	57
TOTAL DIPLÔMÉS	3621	3550	3453

1.2.3- Résultats par UE

UE	Inscrits	Présents	Notes ≥10
1-Introduction au droit	5342	4479	39%
2-Droit des sociétés	8037	6846	31%
3-Droit social	7585	6449	28.5%
4-Droit fiscal	8195	6949	46%
5-Économie	4575	3853	44%
6-Finance	6325	5605	40%
7-Management	6838	6004	55%
8-Système d'information et de gestion	4492	3825	52%
9- Introduction à la comptabilité	7796	6733	55%
10- Comptabilité approfondie	8275	6909	34%
11- Contrôle de gestion	7372	6339	42%
12- Anglais appliqué aux affaires	5532	4850	47%
13- Relations professionnelles	2321	2214	72%
14- Épreuve facultative de langue vivante	1428	1205	80%

Évolution des résultats des épreuves ponctuelles par UE sur les cinq dernières sessions (2015 – 2019)



1.2.4- Moyennes des UE par population de candidats

La population des candidats a été scindée en deux sous-populations :

- Le groupe 1 (G1), regroupe les candidats s'étant déclarés, lors de l'inscription, scolarisés en classes de DCG dans un établissement public ou privé sous contrat¹ ;
- Le groupe 2 (G2), regroupe tous les autres candidats qu'ils suivent ou non une préparation au sein d'un organisme de formation.

UE	Moyenne globale	Moyenne G1	Moyenne G2
1-Introduction au droit	8.8	9.6	7.4
2-Droit des sociétés	7.3	8.0	6.5
3-Droit social	7.6	8.5	6.7
4-Droit fiscal	9.0	9.8	8.1
5-Économie	8.9	9.5	7.7
6-Finance	8.6	9.3	7.4
7-Management	9.8	10.7	8.7
8-Système d'information et de gestion	9.5	10.1	8.3
9- Introduction à la comptabilité	10.2	10.6	9.6
10- Comptabilité approfondie	8.2	9.0	7.3
11- Contrôle de gestion	8.8	9.8	7.7
12- Anglais appliqué aux affaires	9.7	10.3	8.7
13- Relations professionnelles	11.7	11.9	11.1
14- Épreuve facultative de langue vivante	12.3	12.4	12.2

1.3- Fraudes

Cette année encore, le jury a dû faire face à un nombre croissant de fraudes.

Le jury tient à rappeler :

- qu'une infraction au règlement de l'examen constitue une fraude, notamment l'utilisation de documents et/ou matériels non autorisés, y compris le fait de porter sur soi un téléphone portable allumé.
- que le mémoire de l'UE 13, relations professionnelles, doit permettre au candidat de produire une réflexion personnelle sur un thème librement choisi. Aussi le fait de copier dans le corps du mémoire, un document sans le

¹ La liste des sections préparant au DCG en lycée public ou privé sous-contrat est publiée annuellement au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur.

signifier expressément, mais aussi d'utiliser « in extenso » le plan détaillé d'un article de recherche, constitue également une fraude.

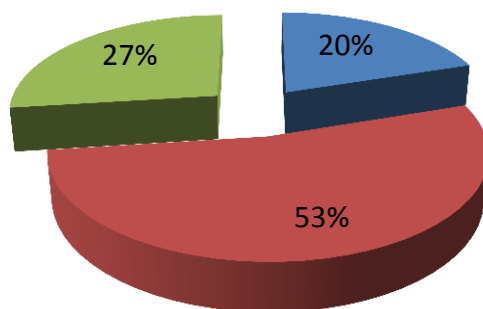
Lorsqu'un cas de fraude est avéré, la session en cours du DCG est annulée pour le candidat, ce qui signifie, que toutes les UE passées durant la session sont annulées. De plus, le jury peut décider de poursuivre le candidat en proposant au recteur de l'académie d'origine du **candidat une interdiction de se représenter au DCG pour un ou deux ans.**

Face à l'accroissement du nombre de fraudes, le jury a décidé de sanctionner sévèrement les cas de fraudes manifestes (utilisation d'un téléphone portable, consultation de documents non autorisés) en interdisant aux candidats de se représenter au DCG aux deux prochaines sessions. Pour la session 2019, les recteurs ont suivi les préconisations du jury, dans quasiment tous les cas.

Le jury souhaite alerter les candidats sur les suites d'un comportement frauduleux lors des épreuves.

Cas de fraude selon leur nature

■ Plagiat ■ Téléphone portable ■ Documentation non autorisée

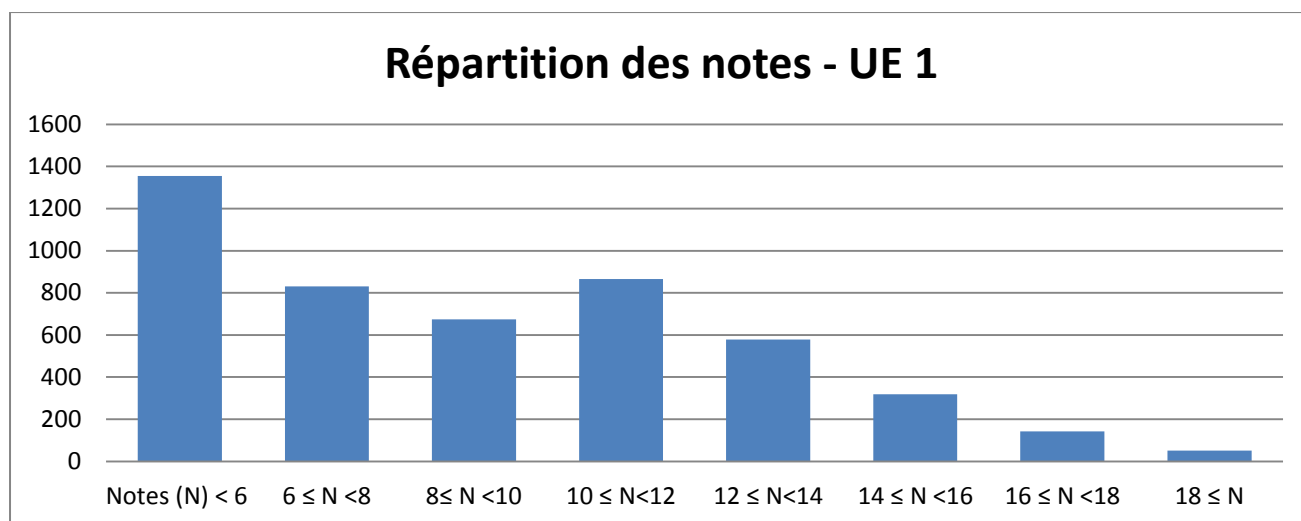


2- COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) ÉCRITES OBLIGATOIRES

Pour information, l'ensemble des sujets et corrigés des épreuves écrites de la session 2019 sont publiés et accessibles gratuitement sur le site du CRCF :

crcf.ac-grenoble.fr

2.1- Introduction au droit – UE 1



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 1 : 39% (pour mémoire, en 2018 : 26%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	8.8	9.6	7.4
<i>2018</i>	<i>7.6</i>	<i>8.3</i>	<i>6.4</i>

2.1.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet 2019 comporte trois dossiers proposant trois types d'exercices différents.

Le premier dossier, noté sur 14 points, contient plusieurs situations pratiques à propos desquelles le candidat doit systématiquement identifier et exposer la (ou les) règle(s) de droit afférente(s) pour l'(les) appliquer ensuite au cas exposé. Différents thèmes sont abordés au fil des six questions du dossier : le statut du conjoint du commerçant, le bail commercial, le contrat et la détermination des obligations contractuelles de chacune des parties, la responsabilité civile ainsi que l'entreprise en difficulté.

Le deuxième dossier, noté sur 2 points, porte sur l'organisation judiciaire : « quels sont les grands principes relatifs au jugement ? »

Le troisième dossier, noté sur 4 points, repose sur l'analyse de l'arrêt de la Cour de cassation de la chambre sociale du 4 juillet 2018 relatif à l'obligation d'information et de conseil du vendeur. Le questionnement amène progressivement le candidat à réaliser une analyse avant de le conduire à exprimer la portée de cet arrêt.

2.1.2- Commentaires et attendus relatifs à la session 2019

Au niveau de la première partie, le jury attend l'application de la méthodologie du cas pratique (majeure ou énoncé des règles juridiques applicables puis mineure ou application des règles à la situation). L'application de la règle à la situation présentée doit être argumentée. À noter un nombre important de candidats paraphrasant trop souvent l'énoncé. Seule une véritable qualification juridique des faits pourrait être utile à la réflexion du candidat.

Trop souvent les candidats ne développent pas suffisamment leurs réponses n'envisageant pas l'ensemble des implications de leur raisonnement, en raison de connaissances trop approximatives.

La question 4 portant sur un extrait du contrat a surpris les candidats. Pourtant il s'agissait seulement d'appliquer la méthodologie de l'analyse de contrat aux obligations des parties.

D'une manière générale, il est regrettable que la plupart des candidats manquent de rigueur dans le développement de leur raisonnement juridique, ce qui entraîne des confusions pénalisantes. Le jury identifie également des lacunes lexicales tant dans la compréhension du sujet que dans la rédaction des réponses.

La deuxième partie a été globalement mal traitée par les candidats, qui n'ont pas pris le temps de lire attentivement la question pour y répondre. De ce fait les réponses sont très souvent hors-sujet car reprenant des éléments de l'organisation judiciaire qui n'étaient pas demandés.

La troisième partie recouvre une analyse de document. Pour la session 2019, il s'agissait d'un arrêt de cour de cassation portant sur un point classique du programme : l'obligation d'information et de conseil du vendeur. Il importe sur cette partie que les étudiants formulent le problème juridique à l'aide d'une question directe générale et abstraite puis qu'ils expliquent la décision sans paraphraser l'arrêt.

Tout au long de sa copie, le candidat doit accorder une attention particulière à la qualité de l'expression écrite en veillant à choisir un vocabulaire précis et adapté, et en respectant les règles élémentaires d'orthographe et de grammaire.

Sur cette session, 28% des candidats obtiennent une note éliminatoire (c'est-à-dire inférieure à 6/20) et 39% d'entre eux obtiennent la moyenne. Ce résultat démontre la nécessité d'une préparation rigoureuse de l'épreuve.

2.1.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du nouveau programme, la variété des thèmes abordés par le sujet (conformément à l'usage des sessions précédentes) montre qu'aucun point ne peut être négligé. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme publié au Bulletin Officiel.

Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages traitant des dernières réformes juridiques (par exemple la réforme du droit des contrats) et de suivre l'actualité en droit. Enfin, l'utilisation du vocabulaire juridique s'impose, le candidat devant être en mesure de maîtriser les notions juridiques qu'il utilise.

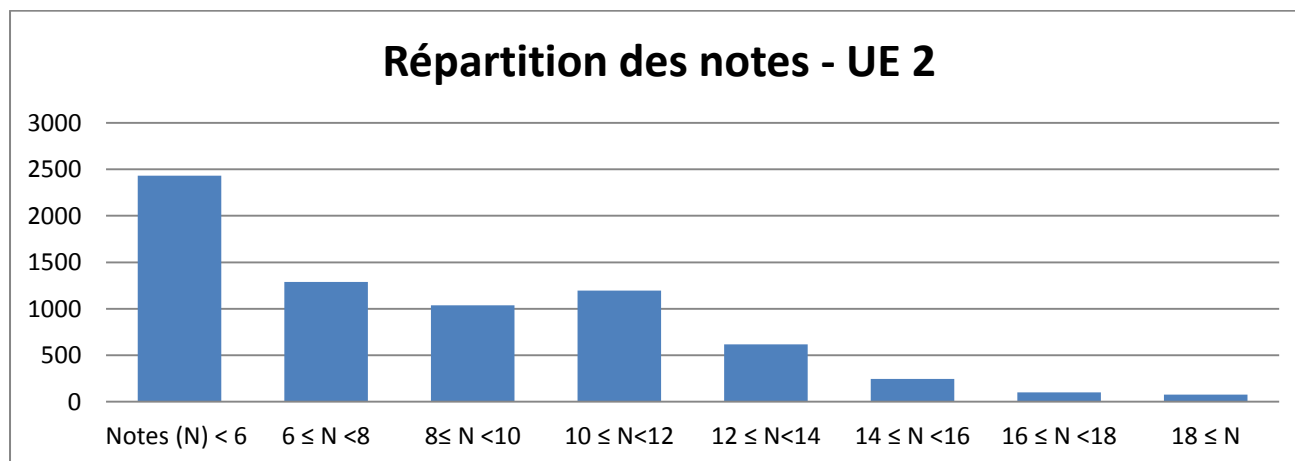
S'agissant du traitement des situations pratiques, les candidats doivent construire leur réponse en exposant d'abord la (ou les) règle(s) de droit nécessaire(s) à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Il est indispensable de respecter ces deux étapes (au besoin en les matérialisant sur la copie). Il n'est en revanche pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. L'argumentation doit s'achever par une réponse directe et précise à la question posée au candidat.

Quant à l'étude de document, il est rappelé que celle-ci peut porter sur une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit civil* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Marthe VANBREMEERSCH, Ed Sirey, coll. Aide-mémoire ;
- « *Droit commercial* », Stéphane PIEDELIEVRE, coll. Cours, Ed Dalloz ;
- « *Responsabilité civile – Délit et quasi-délit* », Philippe DELEBECQUE, Frédéric-Jérôme PANSIER, Ed Lexisnexis, coll. Objectif Droit.

2.2- Droit des sociétés et des autres groupements d'affaires – UE 2



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 2 : 31% (pour mémoire, en 2018 : 36.30%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	7.3	8.0	6.5
<i>2018</i>	<i>8.3</i>	<i>9.1</i>	<i>7.3</i>

2.2.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet 2019 comporte deux dossiers proposant des types d'exercices différents.

Le sujet se compose cette année d'une étude de situations pratiques (sur 15 points) dans le cadre d'un contexte général centré sur la SARL « Braids ans Curls » et la SAS « Boucles d'Ebène ». Si chacune des questions demande aux candidats de mobiliser des connaissances juridiques en droit des sociétés et des autres groupements d'affaires, il s'agit bien pour eux de mener un raisonnement correspondant à la démarche d'un cas pratique : présentation des règles de droit liées à la question en centrant le propos sur les éléments pertinents dans un premier temps (majeure) ; application au cas dans un second temps (mineure) puis conclusion.

La seconde partie vise à exploiter un arrêt de la Cour de cassation, chambre commerciale, du 13/09/2017 qui porte sur la notion « d'opération de gestion ». Il est demandé classiquement aux candidats, d'exposer la règle de droit support du moyen, de dégager le problème de droit et enfin d'expliquer la solution de la Cour de cassation.

2.2.2- Commentaires relatifs à la session 2020

Le jury relève également une difficulté à cerner le problème de droit soulevé par les questions et à identifier les thèmes associés. À titre d'illustration dans la question 1, la règle de la double majorité n'est pas souvent énoncée de façon complète et exacte. Dans la question 3 concernant le GEI, l'idée du caractère auxiliaire de l'activité de ses membres n'est pas souvent évoquée.

Les questions qui appellent le développement de plusieurs points de droit sont souvent traitées de manière incomplète : un élément de droit ne sera pas développé, l'application ne reprendra pas l'ensemble des points évoqués dans la règle de droit... les candidats manquent de rigueur. Il en a été ainsi pour la question 5 de la première partie : la formulation de la question est assez longue et comprend en réalité deux questions à traiter. De nombreux candidats ont traité soit l'une soit l'autre.

Dans le commentaire de document, le problème de droit est souvent mal posé, l'arrêt n'est pas souvent compris dans son intégralité. Les candidats éprouvent des difficultés à distinguer les arguments développés par une partie à l'appui de son pourvoi et la décision de la Cour de cassation.

Les bonnes copies ne sont pas forcément les plus longues. Ce sont celles des candidats qui ont compris les questions et qui ont su mobiliser avec pertinence les strictes connaissances nécessaires. Le jury tient à rappeler que le Droit est une discipline scientifique rigoureuse qui ne se satisfait pas de l' «à peu près».

2.2.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

La préparation des candidats doit couvrir l'ensemble du programme officiel de l'UE 2 du DCG (Droit des sociétés et autres groupements d'affaires). S'il est possible d'utiliser des manuels et s'il est normal que le candidat se réfère à son cours, il s'en suit que les candidats ne doivent pas omettre que c'est le programme officiel du DCG qui fait foi : c'est à partir du programme officiel que sont réalisés les sujets d'examen.

En ce qui concerne les situations pratiques, il est recommandé aux candidats, d'identifier, pour chaque question posée, le problème de droit soulevé. C'est la meilleure manière de bien identifier les règles de droit à mobiliser afin de les appliquer ensuite au cas. Les candidats doivent réellement s'inscrire dans cette démarche déductive pour livrer un raisonnement : identifier les règles de droit pertinentes en lien avec les faits et la question posée ; exposer ces règles de manière claire, dans leur ensemble, en centrant le propos bien sûr sur les éléments utiles (majeure); appliquer enfin ces règles au cas (mineure).

C'est la pertinence, la clarté et la cohérence du raisonnement juridique qui donnent lieu à l'octroi de points (et non la seule réponse factuelle ou la simple récitation d'éléments juridiques).

En ce qui concerne l'analyse de l'arrêt, nous répétons ici qu'il est crucial, pour l'exposé de la solution de la Cour de cassation, que les candidats s'entraînent à reformuler le raisonnement de la Cour après l'avoir compris. Toute recopie des arrêts est à prohiber. Les candidats doivent s'entraîner à reformuler le raisonnement de la Cour de cassation sous la forme d'un syllogisme : « Selon (telle règle de droit) ... » ; « Or, M. ou Mme X ... » ; « Donc, ... ».

De manière générale, les candidats doivent privilégier les réponses claires et structurées et veiller à mener de véritables raisonnements. Au-delà des connaissances, bien sûr nécessaires et attendues, ce sont véritablement ces critères qui sont valorisés.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit des sociétés* », Maurice COZIAN, Alain VIANDIER, Florence DEBOISSY, Ed Lexisnexis
- « *Droit commercial : Sociétés commerciales* », Philippe MERLE, Ed Dalloz
- « *Droit des affaires* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Coll. Aide-mémoire, Ed Sirey

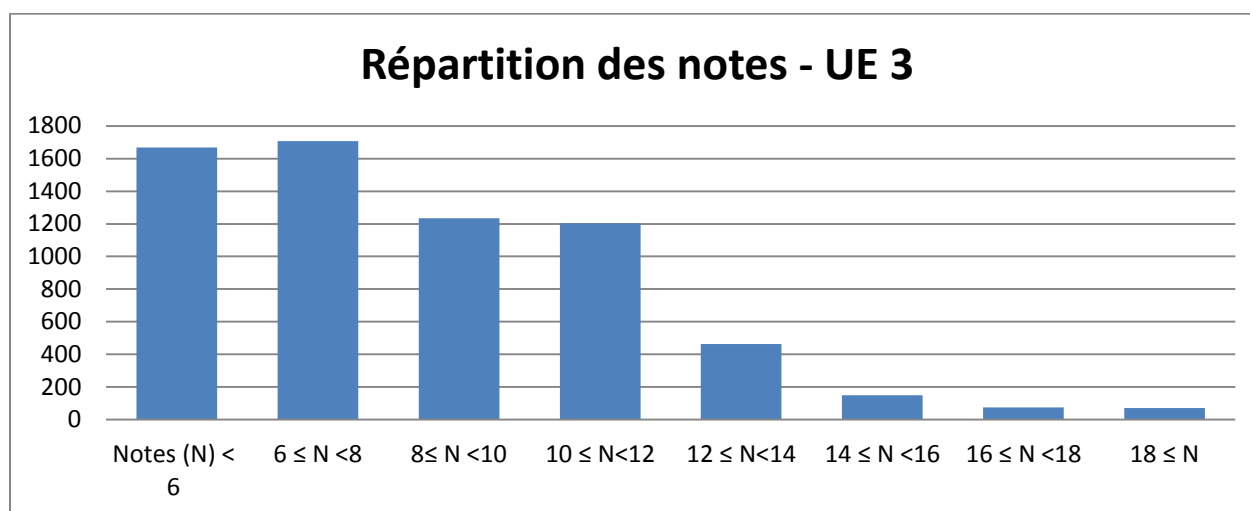
Des sites officiels :

- Legifrance - le service public de l'accès au droit. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Service Public – le portail de l'administration française (site complémentaire de Legifrance). <http://www.service-public.fr/>
- Site de la Cour de cassation. <http://www.courdecassation.fr/>

Des blogs juridiques de qualité, par ex :

- <https://brunodondero.com/>
- <http://droit-des-affaires.efe.fr/>

2.3- Droit social – UE 3



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 3 : 28.5% (pour mémoire, en 2018 : 29.9%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	7.6	8.5	6.7
<i>2018</i>	8.1	9.1	6.9

2.3.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet comporte trois parties proposant trois types d'exercices différents. Pour la session 2019, la première partie, notée sur 13 points, contient cinq dossiers. Il s'agit pour le candidat d'identifier et d'exposer la (ou les) règle(s) de droit applicable(s) pour résoudre ensuite le cas exposé. Les dossiers permettent d'aborder des thématiques variées : la formation du contrat de travail, les conditions de travail, la rémunération, le régime de la sécurité sociale, la représentation collective, la négociation collective, la protection en cas de chômage.

La question de cours, notée sur 3 points, est relative à la rupture conventionnelle : champ d'application, contenu et modalités d'élaboration.

L'étude de document, notée sur 4 points, porte sur un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 19/12/2012 relatif à la transmission d'informations de la part d'un employeur.

2.3.2- Commentaires relatifs à la session 2019

Le jury a noté une tendance des candidats à fusionner les réponses à plusieurs questions mais cela conduit souvent à l'omission de précisions importantes.

Beaucoup trop de candidat(e)s se contentent de formuler quelques règles, partielles et imprécises. Cette inexactitude ne permet pas la présentation d'une solution « professionnelle » crédible. Le jury dénombre encore trop de réponses hors sujet, dues à l'incapacité de faire émerger une problématique juridique.

Pour la première partie, le jury attend l'application de la méthodologie du cas pratique, à savoir la distinction entre les règles à appliquer et leur application. Ainsi la méthodologie conseillée est, dans un premier temps, de rappeler les règles juridiques précises permettant de résoudre le cas pratique (donc pas l'intégralité du cours si cela n'est pas utile). Puis dans un second temps, de proposer une solution faisant le lien entre les faits donnés dans l'énoncé et les règles applicables. Il faut, pour cela, bien maîtriser les éléments juridiques du programme et adopter une réflexion de professionnel(le) du droit.

L'arrêt semble avoir été compris par une majorité des candidat(e)s, mais la formulation du problème juridique est rarement précise. La règle de droit attendue a très rarement été présentée. La décision de la Cour de cassation est trop rarement motivée.

La question portant sur l'examen de la portée de l'arrêt n'a pas toujours été bien comprise. Il ne s'agit pas d'expliquer ce qu'est un arrêt de Cour de Cassation, mais d'expliquer si l'arrêt proposé dans le sujet vient confirmer une jurisprudence antérieure ou s'il s'agit d'une évolution, d'un revirement.

Pour analyser l'arrêt, il n'est pas utile de rappeler les faits et la procédure antérieure si cela n'est pas demandé.

2.3.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci, qu'il s'agisse des relations individuelles ou collectives de travail, ou encore du droit de la protection sociale. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel.

Les candidats doivent être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances. Il est également indispensable de réaliser une veille juridique pour mettre à jour les connaissances d'autant que la matière se caractérise par sa mouvance, que celle-ci soit liée à des évolutions législatives ou jurisprudentielles.

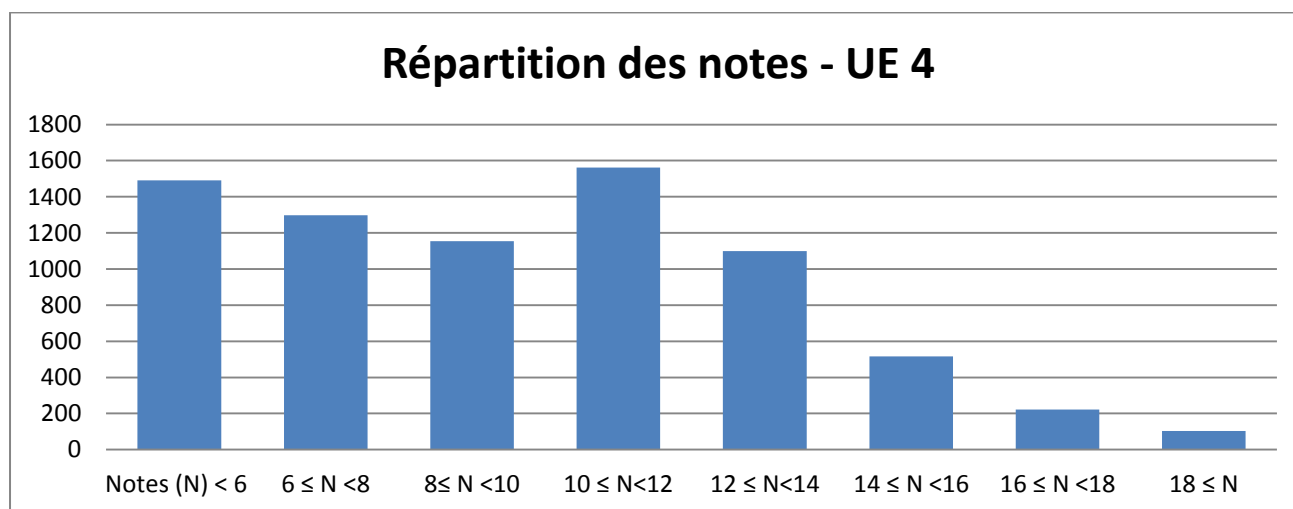
Les réponses aux situations pratiques nécessitent d'exposer d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Ces deux étapes sont exigées par le jury. En revanche, il n'est pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. Le candidat doit achever sa réflexion une réponse directe et précise à la question posée.

L'étude de document est un exercice qui suppose une prise de recul sur la matière : la paraphrase du document ne constitue donc pas une réponse utile. Elle peut porter sur différents types d'écrits : une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, un extrait de doctrine... Les candidats doivent donc se familiariser avec ces différents types de sources. S'agissant d'une décision de justice, l'enjeu est d'en tirer les conséquences quant à l'interprétation des principes juridiques au-delà des circonstances particulières du litige ayant donné lieu à la décision.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- *Droit du travail, droit vivant*, Jean-Emmanuel RAY, Ed Wolters Kluwer
- *Droit du travail*, Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Sandrine MAILLARD, , coll. Aide-Mémoire, Ed Sirey
- *Le droit social*, Dominique GRANDGUILLOT, , coll. Les Zoom's, Ed Gualino

2.4- Droit fiscal – UE 4



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 4 : 46 % (pour mémoire, en 2018 : 41.9%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	9.0	9.8	8.1
<i>2018</i>	<i>8.7</i>	<i>9.5</i>	<i>7.8</i>

2.4.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le droit fiscal est une matière dense, exigeante et mouvante. L'épreuve cherche à évaluer les connaissances, la réflexion ainsi que la capacité des candidats à démontrer leur raisonnement sur l'étendue la plus large possible du programme.

Le sujet de la session 2019 propose 3 dossiers indépendants portant sur la TVA (7 points), l'imposition des bénéfices (6.5 points) et l'imposition des du patrimoine et du revenu (6,5 points).

Nous rappelons aux candidats que le barème est proportionnel au temps passé.

2.4.2- Commentaires relatifs à la session 2019

Le sujet était accessible à tout candidat ayant étudié normalement le programme, même si les imprécisions du dossier 3 ont pu perturber les candidats.

En règle générale, les candidats connaissent les notions fiscales demandées mais une mauvaise restitution d'une définition apprise par cœur rend parfois la réponse incompréhensible.

Certains candidats ne mettent pas à jour les évolutions fiscales (PVNLT, revenus mobiliers) et perdent des points.

Le dossier 1 a constitué la partie la mieux réussie par un grand nombre de candidats. Cependant le jury a relevé de nombreuses imprécisions concernant la modulation de l'acompte et la régularisation annuelle.

Le dossier 2 a été moins bien réussie, notamment pour ce qui concerne l'amortissement irrégulièrement différé, le non-étalement de la subvention d'exploitation.

Pour le dossier 3, la détermination des revenus mobiliers bruts et nets perçus est rarement maîtrisée.

2.4.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

La réussite à l'épreuve de droit fiscal demande un long travail de préparation et se construit progressivement.

Multiplier les entraînements sur des cas progressifs et variés est primordial, sans tomber dans un traitement « mécanique » des problématiques fiscales, qui pourrait s'avérer dangereux. L'actualisation de ses connaissances sur tous les grands thèmes du programme est naturellement très importante et demande un suivi régulier de la législation.

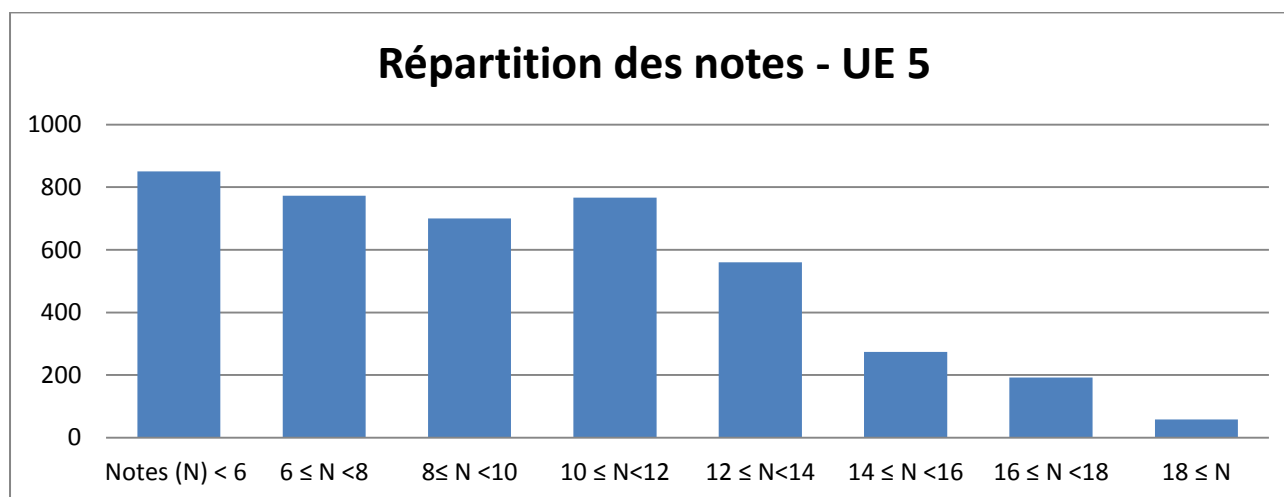
Sur la forme comme sur le fond les candidats doivent être capables de démontrer clairement leur raisonnement en matière de fiscalité. Il s'agit souvent :

- de présenter ses réponses de façon cohérente et structurée ;
- de rappeler des règles de droit fiscal le plus souvent possible afin d'étayer son raisonnement ;
- de produire tous les calculs nécessaires qui permettent de comprendre la résolution proposée ;
- d'utiliser des termes précis car il s'agit d'une matière technique mais surtout juridique ;
- de soigner la présentation de son travail (utilisation de tableaux, clarté de l'écriture...).

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- Bulletin Officiel des Finances Publiques (<http://bofip.impots.gouv.fr>)
- Code Général des Impôts (Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Mémento Fiscal Ed. Francis Lefebvre
- Dictionnaire Fiscal Revue Fiduciaire

2.5- Économie



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 5 : 44% (pour mémoire, en 2018 : 39,3%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	8.9	9.5	7.7
<i>2018</i>	<i>8.4</i>	<i>8.9</i>	<i>7.4</i>

2.5.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve comporte 3 parties : une dissertation, une analyse de document (texte, tableau et/ou graphique et une (ou 2) question(s) de cours.

Le sujet 2019 proposait une dissertation sur le sujet suivant : « les principes du libre-échange sont-ils aujourd'hui remis en cause ? ». L'analyse documentaire permettait par un questionnement d'introduire la thématique du chômage. La question de cours portait sur les politiques actives et passives en matière d'emploi. .

Cette épreuve vise à vérifier non seulement l'existence d'une culture économique de base chez les candidats.es, mais également leur capacité à raisonner et à proposer une réflexion structurée sur les grands problèmes économiques de notre époque. C'est aussi un exercice de communication écrite qui permet d'attester de capacités rédactionnelles.

2.5.2- Commentaires relatifs à la session 2019

Le jury a noté cette année une amélioration des prestations des candidats par rapport à la session de 2018.

La majorité des copies témoigne d'un effort de présentation. Toutefois, de nombreux candidats présentent encore d'importantes lacunes en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe.

Le sujet de la dissertation était "classique" (les échanges internationaux) tant dans la forme que sur le fonds. Or, certains candidats l'ont traité superficiellement : l'argumentation manque de développement, notamment sur les arguments théoriques. Souvent, l'introduction est incomplète (pas d'accroche ou pas de définition des termes clefs) ou le développement n'est pas suffisamment structuré (catalogue d'idées, qui ne sont pas directement reliées au sujet).

L'étude de documents permet globalement aux candidats de gagner des points ; mais elle aurait pu être souvent plus approfondie.

La question de cours a permis de discriminer les candidats.

2.5.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

La réussite à l'épreuve d'économie suppose :

- un travail important d'acquisition de connaissances avec un accent particulier sur les concepts fondamentaux (d'où l'intérêt de faire des fiches) et une mise à jour par le suivi de l'actualité (utilité d'un abonnement à un périodique) ;
- un entraînement régulier aux différents exercices proposés dans l'épreuve en apprenant à raisonner sur des tableaux et graphiques, et en s'entraînant méthodiquement au développement d'une réponse argumentée à une problématique donnée ;
- une gestion réfléchie de son temps de composition, en affectant à chaque partie de l'épreuve un temps de travail proportionnel au barème spécifique de la partie concernée et en veillant à traiter toutes les questions proposées ;
- une grande attention à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie.

Il importe également que les candidats prennent l'habitude de travailler à partir de statistiques. L'Insee présente des publications intéressantes en ce sens.

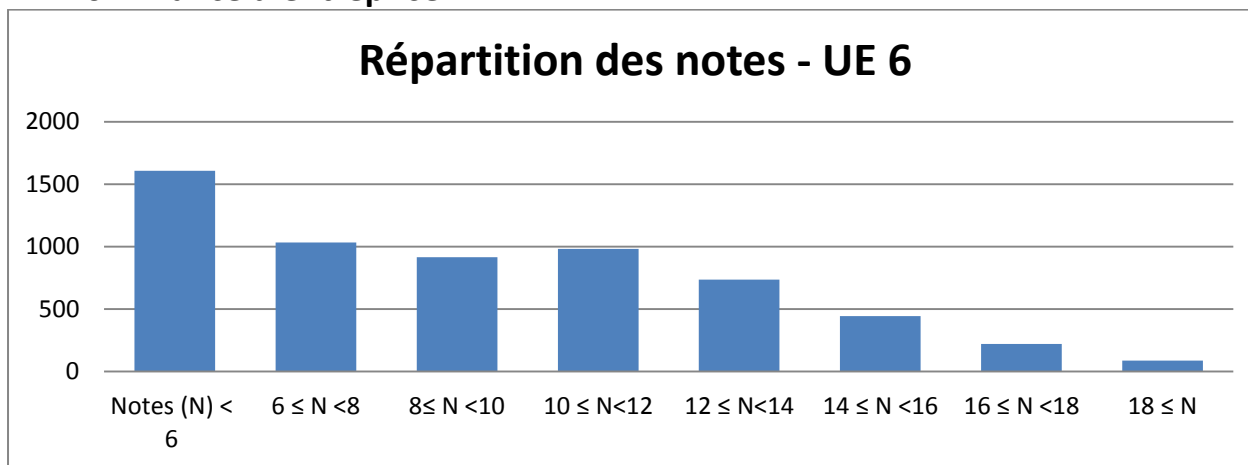
Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Déchiffrer l'économie* », Clerc D, 18^{ème} édition, Édition La découverte, 2014.
- « *Comprendre l'économie* » (1.concepts & mécanismes n°7, 2.Questionnements économiques contemporaines n°8), Problèmes économiques, La documentation française.
- « *Les vraies lois de l'économie* », Généreux J., Édition du seuil, 2014.

Les candidats pourront également consulter :

- Le site de l'INSEE, notamment les « Tableaux de l'économie française » ;
- Le magazine « Alternatives économiques ».

2.6- Finance d'entreprise



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 6 : 40% (pour mémoire, en 2018 : 38.9%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	8.6	9.3	7.4
<i>2018</i>	<i>8.6</i>	<i>9.2</i>	<i>7.2</i>

2.6.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou des questions.

Cette épreuve a pour objectif de permettre la maîtrise :

- des concepts fondamentaux de la finance d'entreprise et du raisonnement financier ;
- des outils à utiliser en matière de diagnostic financier.

Le programme de l'UE 6 est relativement dense ; il aborde les thèmes suivants :

- la valeur,
- le diagnostic financier des comptes sociaux,
- la politique d'investissement,
- la politique de financement,
- la trésorerie.

Le sujet 2019 proposait aux candidats trois dossiers : un diagnostic financier (11 points), un plan de financement (6 points) et des opérations sur le marché obligataire (3 points).

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée. Toutefois, la tendance actuelle est d'interdire la calculatrice de poche pour l'ensemble des épreuves.

2.6.2- Commentaires relatifs à la session 2019

Le sujet 2019 reste classique concernant les domaines abordés.

Le premier dossier a été globalement bien traité. Cependant le jury note des lacunes sur les points particuliers du tableau de flux. Si les premières questions du dossier sont relativement bien traitées, l'exercice de rédiger un diagnostic financier demeure difficile pour les candidats :

- la rédaction manque de structuration ce qui aboutit à un manque d'approfondissement de l'analyse ;
- les justifications quantitatives et comparatives qui découlent des travaux précédemment demandés ne sont pas assez fréquentes.

Le deuxième dossier relatif au plan de financement a mis en évidence un manque de maîtrise du tableau d'amortissement d'emprunt dans un nombre significatif de copies. L'outil de plan de financement a été bien traité par une majorité de candidats, malgré quelques confusions pour certains avec choix d'investissement et de financement.

Le troisième dossier relatif au marché obligataire a été partiellement traité. La question 2 relative à la détermination du prix d'achat d'une obligation a posé problème aux candidats.

Il est essentiel de ne pas négliger les questions relatives aux commentaires. Ces analyses qualitatives doivent être structurées et s'appuyer sur la mise en évidence de liens de cause à effets.

Il importe également de traiter tous les dossiers : ils commencent tous souvent (c'était le cas cette année) par des questions de cours auxquelles il est aisé de répondre ; ce sont des points « facilement » gagnés.

2.6.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive il convient d'appliquer la méthode suivante :

▪ Avant l'épreuve

Il faut éviter de faire trop d'efforts de mémoire, mais s'attacher plutôt à comprendre les mécanismes essentiels afin de pouvoir les reproduire. Il convient également de toujours faire le lien entre la théorie et les applications pratiques au niveau des entreprises. Enfin, il convient de ne jamais perdre de vue la dimension « conseil » devant accompagner tout raisonnement au calcul :

- quel est l'objectif que je poursuis en développant ce raisonnement ?
- quelle est la pertinence de ce que je viens de réaliser pour le diagnostic et la prise de décision dans l'entreprise ?

▪ Le jour de l'épreuve, il est souhaitable d'avoir quelques points de vigilance :

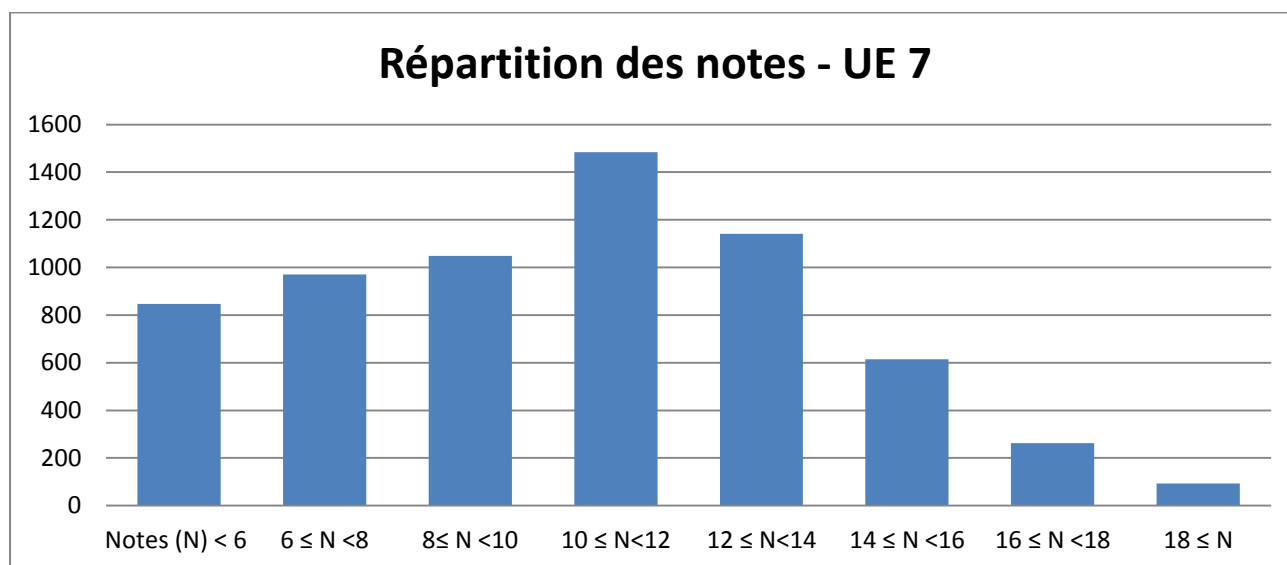
- prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) et de déterminer l'ordre dans lequel il faudra traiter les dossiers ;
- ordonner les calculs qui sont nombreux mais nécessaires pour remplir les tableaux proposés ;
- porter une attention particulière aux questions de réflexion (diagnostic d'une situation, recommandations à formuler ...) ;
- traiter les questions avec la plus grande « sobriété » en évitant le bavardage inutile ;
- gérer correctement le temps : il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier ;
- prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- ne pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.

Les quelques conseils formulés ci-dessus doivent permettre d'aborder l'épreuve sans inquiétude. Toutefois, il convient de ne pas oublier que la meilleure préparation, c'est l'entraînement. Il ne faut donc pas hésiter à faire et à refaire des exercices, notamment ceux des annales, pour se préparer.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Analyse financière – information financière et diagnostic* », H. DE LA BRUSLERIE, Ed. Dunod ;
- « *Analyse financière* », A. MARION, Ed. Dunod ;
- « *Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier* », R.GILLET, JP. JOBARD, P. NAVATTE, Ed.Dalloz.

2.7- Management



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 7 55%: (pour mémoire, en 2018 : 53%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	9.8	10.7	8.7
<i>2018</i>	<i>9.7</i>	<i>10.5</i>	<i>8.6</i>

2.7.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve de management porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions. Elle se compose usuellement de deux dossiers : une étude d'une situation pratique et un développement structuré.

Le premier dossier amène le candidat à analyser le cas d'une organisation réelle (à but lucratif ou non) présenté dans un dossier documentaire, en répondant à des questions précises portant sur des thèmes managériaux variés (stratégie, structure, fonctions, décision, leadership,...). Cette année, le dossier portait sur l'entreprise « Celnat ».

Il évalue la capacité du candidat à croiser les informations présentées dans les documents avec les grilles de lecture issues de la pensée (théories) et des pratiques (outils d'analyse) managériales pour comprendre la réalité d'une organisation dans son environnement.

Le second est centré sur une question managériale à laquelle le candidat doit répondre sous la forme d'un développement structuré. Le sujet de cette année : « travail en groupe et motivation au travail ».

Il s'agissait d'identifier le problème managérial posé et les enjeux soulevés par le sujet, de mobiliser des connaissances théoriques et factuelles afin de proposer une réponse argumentée.

Cette partie évalue la capacité du candidat à construire une argumentation logique respectant une structure clairement identifiable et à s'exprimer de manière professionnelle.

2.7.2- Commentaires relatifs à la session 2019

Une des difficultés de cette épreuve réside dans la répartition du temps entre les deux parties du sujet.

La première partie portant sur l'entreprise « Celnat »

Les questions renvoient à des connaissances de cours précises que les candidats maîtrisent plus ou moins, y compris des notions de base comme les stratégies génériques de Porter ou la croissance externe. Le jury observe des confusions dans les concepts (exemples : confusion entre direction et gouvernance, stratégie générique et stratégie

d'ensemble, qualité et démarche qualité, etc.) Un trop grand nombre de réponses sont peu rigoureuses et se limitent parfois à de la paraphrase.

Les bonnes copies ont présenté des réponses analytiques reposant sur de solides connaissances. Cependant, pour la correction, il serait souhaitable de mieux cerner les attentes. Le corrigé propose des réponses très succinctes pour certaines questions et très développées pour d'autres, ce qui peut être source de disparités dans les corrections.

La seconde partie ou développement structuré :

Si de nombreux candidats montrent une bonne connaissance des théories de la motivation, très peu ont su montrer le lien entre cette motivation et le travail en groupe (ce dernier a d'ailleurs souvent été ignoré ou mal cerné). En général les candidats ont construit un plan mais il manque parfois de cohérence.

La difficulté pour les candidats est de bien structurer leur développement et d'exposer des idées précises et pertinentes s'appuyant sur des références théoriques et des exemples appropriés.

Néanmoins, le jury note cette année la poursuite de l'amélioration des résultats, due probablement à une meilleure compréhension des attentes de l'UE.

2.7.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

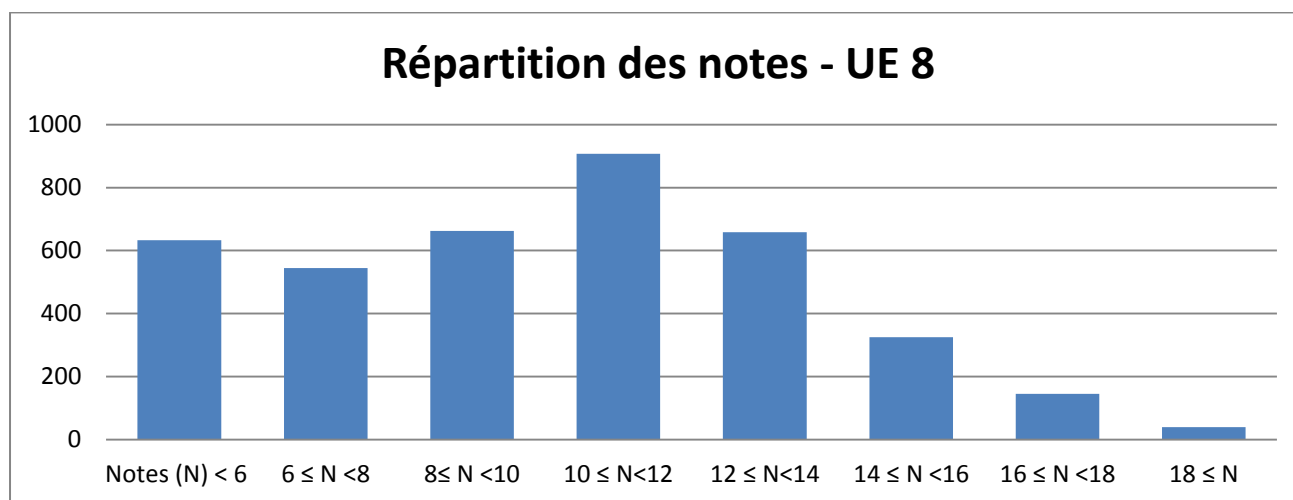
Pour réussir à cette épreuve :

- il est indispensable d'acquérir des connaissances rigoureuses pour éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'organisation et les développements non argumentés par des théories et/ou des faits ;
- un entraînement méthodique à la lecture rapide d'un dossier documentaire est fortement recommandé pour ne pas se laisser déborder par le temps et savoir dégager rapidement les informations essentielles. À cet égard, la méthodologie de la note de synthèse, écrit professionnel relevant du programme de l'UE 13, est intéressante à étudier pour ce qui concerne la prise de contact avec des documents nombreux ;
- le développement structuré nécessite de définir précisément les termes du sujet et de définir un fil conducteur de l'analyse, une idée générale.
- la gestion du temps est également importante pour éviter de négliger le développement structuré, alors qu'il représente près de la moitié des points ;
- la qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Management, l'essentiel des concepts et pratiques* », S. Robbins, D. DeCenzo, éd. Pearson Education.
- « *Le Management, fondements et renouvellements* », éd. Sciences Humaines.
- « *L'état des entreprises 2016, Dauphine Recherches en Management* », coll. Repères, éd. La Découverte (aperçu rapide et scientifique des enjeux et tendances actuelles dans le monde des entreprises, réactualisé annuellement).

2.8- Système d'information et de gestion



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 8 52 %: (pour mémoire, en 2018 : 50.4%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	9.5	10.1	8.3
<i>2018</i>	<i>9.4</i>	<i>9.8</i>	<i>8.4</i>

2.8.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve permet d'évaluer la capacité des candidats à comprendre le système d'information d'une organisation, à maîtriser matériels et logiciels d'un poste de travail, à modéliser à l'aide de tableur et de bases de données, à prendre en compte les évolutions technologiques et les changements organisationnels qui en découlent.

Le sujet proposé en 2019 s'appuie sur une société d'hôtellerie de plein air. L'étude est structurée en quatre dossiers indépendants : la gestion des établissements (9 points), la gestion du recrutement des salariés (3 points), le suivi des prestations et accessoires (4 points) et la gestion du réseau (4 points).

2.8.2-Commentaires relatifs à la session 2019

Le sujet était assez classique et équilibré entre les différentes parties du programme. Ainsi il aborde plusieurs parties du programme : modélisation des données/SQL, tableur, réseau et modélisation des traitements). Les résultats sont globalement satisfaisants.

Le dossier 1 (MCD & SQL) est dans l'ensemble assez bien traité, y compris les requêtes SQL d'un bon niveau. Toutefois la question 4 a rarement été comprise par les candidats.

Le dossier 2 (modèle événement/résultat) est très bien traité : le processus à décrire étant relativement simple a constitué un facteur favorable à la réussite des candidats.

Le dossier 3, portant sur le tableur est pour une fois assez correctement traité, même si de nombreux candidats n'ont pas compris la question 2.

Le dossier 4 relatif au réseau a mis souvent en évidence des lacunes et de nombreuses imprécisions et confusions (DHCP/DNS...).

Deux points de vigilance :

- ne pas utiliser de crayon à papier dans une copie d'examen ;
- utiliser une règle pour respecter le formalisme de la discipline.

2.8.3 – Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

L'épreuve requiert des compétences dans des domaines liés au système d'information et au système d'informatique nécessitant, en amont, une solide préparation à l'épreuve.

Lors de l'épreuve, une lecture globale du sujet est indispensable pour repérer les dossiers à traiter en priorité afin d'optimiser la gestion de son temps sachant que le barème donné renseigne sur le temps maximum à consacrer à un dossier.

Une lecture attentive du travail demandé permet de repérer les questions et les sous-questions auxquelles les réponses apportées doivent être argumentées et toujours reliées au cas pratique.

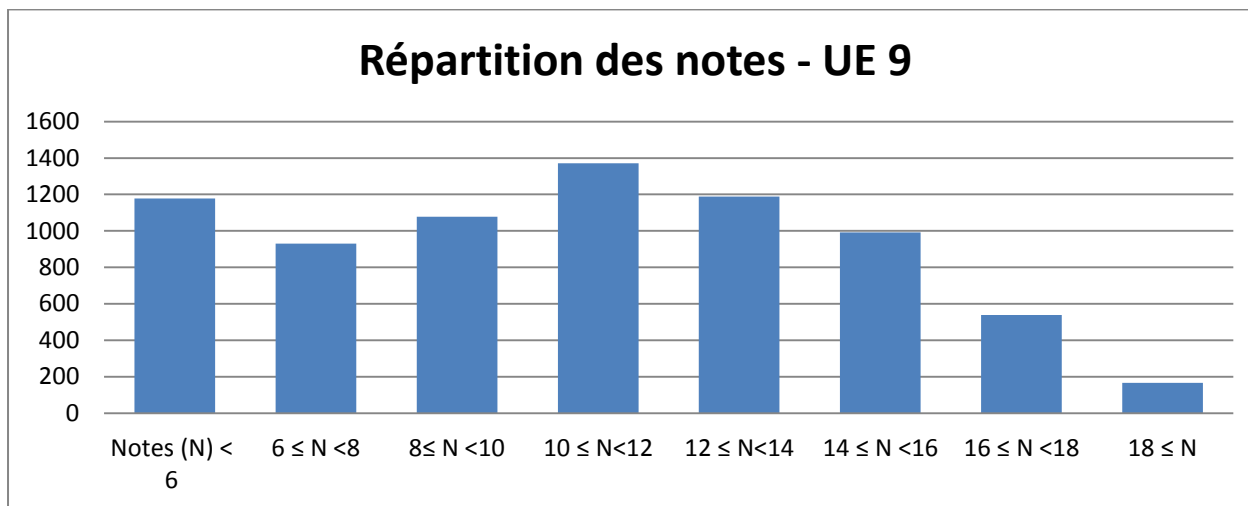
Un respect des règles de syntaxe est demandé lors de la rédaction des requêtes, des formules de tableur et des lignes d'algorithme, un respect des formalismes est exigé lors de la réalisation du schéma entités/ associations et du schéma des processus.

La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- la collection « cahiers d'exercices » des éditions ENI – Auteur Pierre Rigolet pour enrichir sa pratique du tableur ou des bases de données ;
- les sites internet <http://www.lemondeinformatique.fr> et <http://www.solutions-numeriques.com> afin de suivre l'évolution technologique en matière de sécurité, de réseaux ou de développement d'applications informatiques ;
- au site internet <https://www.cnil.fr> afin de comprendre les enjeux de la protection des données.

2.9 – Introduction à la comptabilité



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 9 : 55% (pour mémoire, en 2018 : 52.6%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	10.2	10.6	9.6
2018	9.6	10.3	9.1

2.9.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre d'aller au-delà de l'utilisation superficielle de la technique comptable. À ce titre, la comptabilité ne doit pas être appréhendée uniquement comme l'étude d'un plan de comptes, mais comme une suite d'usages et de conventions sans doctrine explicative. Le contenu du programme est très dense.

Outre l'étude du cadre comptable français les autres thèmes abordent :

- la méthode comptable,
- l'analyse comptable des opérations courantes,
- l'analyse des opérations occasionnelles (investissement et financement),
- les opérations d'inventaire,
- l'organisation pratique de la comptabilité,
- les documents de synthèse.

La maîtrise de l'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable, permet d'acquérir les notions fondamentales et les mécanismes nécessaires à d'autres UE du DCG et plus particulièrement le droit fiscal, la finance d'entreprise et la comptabilité approfondie.

Aucun matériel n'est autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers. De façon générale, les dossiers accordent une place non négligeable aux définitions relatives aux notions comptables. Les écritures comptables résultent de dossiers liés aux travaux comptables à réaliser (opérations courantes, occasionnelles et d'inventaire).

Présentation du sujet de la session 2019.

Le sujet aborde les thèmes classiques du programme de l'UE 9. Il se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- Dossier 1 : définition et principes de la comptabilité (1.5 points)

- Dossier 2 : opérations courantes (8,5 points)
- Dossier 3 : opération d'investissement et de financement (4 points)
- Dossier 4 : opérations d'inventaire (6 points)

2.9.2- Commentaires relatifs à la session 2019

- Le sujet était classique tant au niveau du fond que de la forme : il abordait tous les points du programme. Le jury note la présence de nombreuses erreurs de calcul.

- Le dossier 1 a été traité très souvent de façon superficielle ce qui a eu pour conséquence l'accord d'un nombre limité de points.

- Le dossier 2 sur les opérations courantes a été relativement bien traité, à l'exception des avoirs (de nombreuses erreurs de calculs sur ce point).

- Des difficultés et un manque de maîtrise sur les immobilisations et les opérations d'inventaire ont été remarqués dans les dossiers 3 et 4.

Le jury rappelle l'importance accordée à la clarté et à la lisibilité de la copie.

2.9.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

Le sujet proposé couvre une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive, il convient d'appliquer la méthode suivante :

▪ Avant l'épreuve

- Réviser les définitions issues du recueil des normes comptables ;
- Apprendre et maîtriser les principes comptables, l'organisation comptable française ainsi que les sources du droit comptable français ;
- Maîtriser les écritures relatives aux différentes opérations effectuées par l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre connaissance de toutes les annales de l'UE 9 et de les traiter en temps limité.

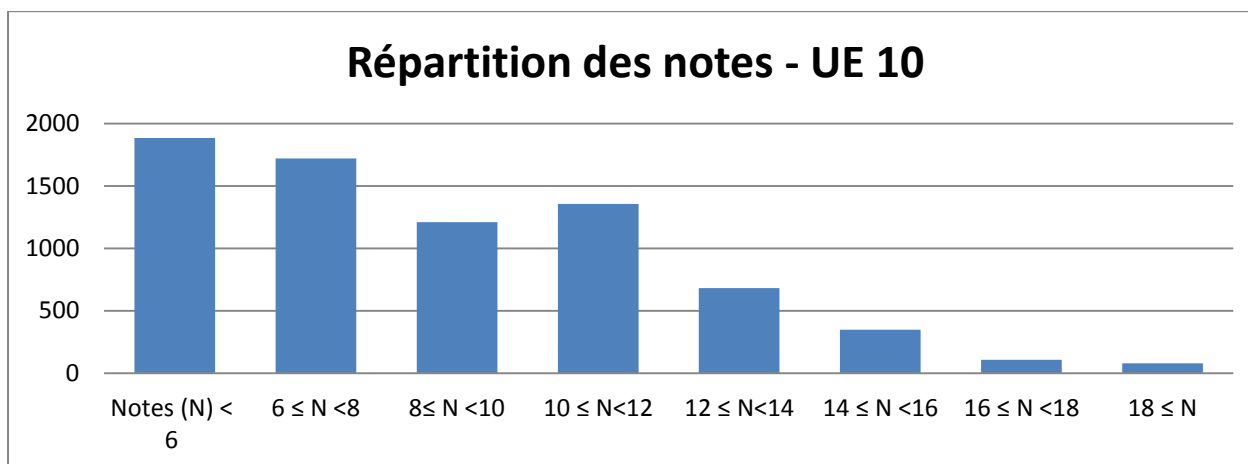
▪ Le jour de l'épreuve

- Prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) ;
- Gérer correctement le temps à accorder à chaque dossier. Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier. Il ne faut pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.
- Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- Faire attention aux éventuelles étourderies (écritures non équilibrées ou incomplètes...)

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « Introduction à la comptabilité », B. COLASSE et C. LESAGE, Ed. Economica ;
- « Les fondements de la comptabilité », B. COLASSE, Ed. La Découverte.

2.10- Comptabilité approfondie



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 10 : 34% (pour mémoire, en 2018 : 46%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	8.2	9.0	7.3
<i>2018</i>	<i>9.1</i>	<i>10.0</i>	<i>8.1</i>

2.10.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des techniques comptables (histoire, définitions, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre de prendre du recul par rapport aux situations proposées et de réaliser les analyses demandées. Le contenu du programme est très dense. L'épreuve comporte plusieurs dossiers indépendants qui peuvent être traités dans un ordre différent.

2.10.2- Commentaires relatifs à la session 2019

Le sujet 2019 se compose de 4 dossiers indépendants portant sur des thématiques différenciées : une augmentation de capital (7 points), une immobilisation (5,5 points), un contrat à long terme (5 points) et la profession comptable (2.5 points).

Le sujet comprenait des thèmes régulièrement présents à l'examen (augmentation de capital et évaluation des immobilisations corporelles). Cette année encore, le jury souhaite souligner une fois de plus que les fondamentaux ne sont pas acquis. Il importe pour les candidats de se préparer sérieusement à cette épreuve.

La réforme relative aux « méthodes préférentielles » devenues « méthodes de référence » en 2018 a pu léser des candidats qui n'ont pas actualisé leurs connaissances sur cette question : il importe donc aux candidats d'opérer une veille informationnelle en comptabilité au même titre que dans le domaine juridique.

- **Dossier 1 (augmentation de capital dans une société anonyme)** - Les résultats sont souvent corrects, tout en laissant place à des situations très contrastées. Cela s'explique en partie par une maîtrise imparfaite des règles de base (conditions de libération des apports numéraire, versement anticipé, raisonnement sur les DPS et traitement de titres acquis et partiellement libéré) pour ce type de travail qui ne permet pas de réelle application.

- **Dossier 2 (immobilisation corporelle)** – Le dossier était relativement simple (problématique d'évaluation du niveau de l'introduction à la comptabilité). Toutefois, la méconnaissance des règles en matière d'évaluation des

immobilisations corporelles à l'entrée dans le patrimoine et en matière de modification du plan d'amortissement suite à un changement d'estimation a profondément perturbé les candidats sur les questions 1 et 4.

- **Dossier 3 (Contrat à long terme)**- Les candidats ne maîtrisent pas les règles spécifiques (calcul de pourcentage d'avancement, calcul d'un chiffre d'affaires à l'avancement, d'une marge prévisionnelle) et d'autre part, ils ont été très perturbés par le changement de méthode comptable. L'impact sur les capitaux propres a très rarement été bien traité. C'est le dossier le moins bien traité.

- **Dossier 4 (Profession comptable et déontologie)** - Les incompatibilités d'exercice de l'expert-comptable sont rarement connues. Beaucoup de candidats confondent la fixation des honoraires de l'expert-comptable (honoraires libres) et celles des CAC (barème encadré). Par ailleurs, les deux dernières questions relatives à la publicité des experts-comptables ont souvent été mal traitées : ce point est peu abordé dans les ouvrages des grands éditeurs. Il importe donc de rappeler aux candidats de se référer exclusivement au programme publié dans le BO.

2.10.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

L'UE de comptabilité approfondie porte sur l'ensemble du programme : il est donc important de ne faire aucune impasse dans les révisions. D'une manière générale, cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse si possible en prenant appui sur un centre de formation.

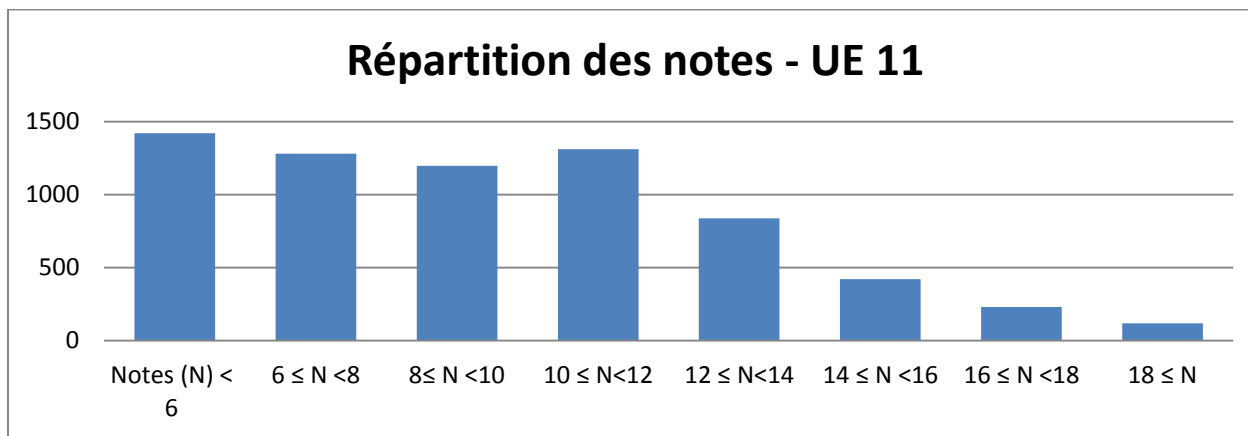
Aucun matériel n'étant autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental est importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées.

Les étudiants doivent prendre connaissance rapidement de l'intégralité du sujet afin de commencer à traiter les dossiers dans lesquels ils se sentent le plus à l'aise.

Il est important de lire attentivement les questions posées afin de fournir une réponse adaptée.

La relecture de ses réponses permet de vérifier s'il n'y a pas une omission de numéro de comptes ou une omission de valeur.

2.11- Contrôle de gestion



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 11 : 42% (pour mémoire, en 2018 : 30.5%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	8.8	9.8	7.7
<i>2018</i>	<i>7.7</i>	<i>8.7</i>	<i>6.5</i>

2.11.1- Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

Cette épreuve fait partie des épreuves écrites les plus longues du DCG. Les concepteurs de sujet proposent un cas contextualisé à étudier, c'est-à-dire un cas « qui raconte une histoire » relative à une entité organisationnelle permettant de couvrir une large partie du programme. En conséquence, les calculs chronophages, gourmands en temps et peu exploitables pour l'évaluation du candidat ont tendance à s'amenuiser pour faire la part belle à la réflexion et à l'éclairage de décisions de gestion. Les calculs et la technique ne constituent pas une finalité mais doivent être au service d'un problème opérationnel à régler.

L'épreuve se présente sous la forme d'une étude de cas comportant plusieurs questions. Le cas comporte généralement plusieurs parties indépendantes pouvant être traitées isolément et dans un ordre quelconque.

Présentation du sujet de la session 2019.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- Dossier 1 : analyse de la performance commerciale (5 points)
- Dossier 2 : contrôle budgétaire de la production (5.5 points)
- Dossier 3 : analyse de la rentabilité (3.5 points)
- Dossier 4 : pilotage de la qualité (6 points)

Cependant, le candidat a intérêt, dans la mesure où il le peut, à respecter l'ordre suggéré car celui-ci permet souvent d'entrer plus aisément dans la logique du cas.

2.11.2 – Commentaires relatifs à la session 2019

Le sujet était tout à fait abordable pour un candidat ayant préparé l'épreuve. Le contexte permettait de donner du sens aux calculs effectués, et le questionnement demandait ainsi une certaine analyse.

Le jury note qu'un grand nombre de candidats ne traitent pas la totalité des questions, notamment les analyses et commentaires : cela les pénalise lourdement.

Les dossiers 3 et 4 ont globalement été bien traités par les candidats.

Dans le dossier 1, la notion d'écarts sur marge a mal été définie par les candidats et a engendré des confusions. Le dossier 2 comportait une erreur au niveau du nombre de cartons et du nombre d'heures machines. Cela a déconcerté des candidats. Le jury en a tenu compte et a évalué en acceptant tout raisonnement adapté aux hypothèses retenues. Au final cela s'est révélé favorable aux candidats.

Les très bonnes copies mettent en exergue des candidats ayant compris les enjeux de la discipline, à savoir fournir des données chiffrées, outils d'aide à la décision. En conséquence, les copies juste moyennes voire très faibles, font état d'une absence de maîtrise des outils et de leurs pertinences.

2.11.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

L'UE 11 est une épreuve difficile tant par sa durée que par la mise en œuvre des savoirs. Il est donc indispensable de se présenter à la suite d'une préparation sérieuse et rigoureuse.

Préparation de l'épreuve : un programme annuel de formation à l'épreuve constitue le cadre idéal de préparation. D'autres formules sont cependant envisageables :

- formation en séminaires intensifs
- formation à distance
- auto formation

Quel que soit le mode retenu, un travail personnel important est réclamé et doit être organisé. Il doit s'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux outils manipulés.

Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé (il favorise l'entretien de la mémoire et constitue des gammes analogues à celles pratiquées par un musicien).

Gestion du temps de l'épreuve :

La préparation de la ou des copies peut être effectuée généralement avant le temps réglementaire.

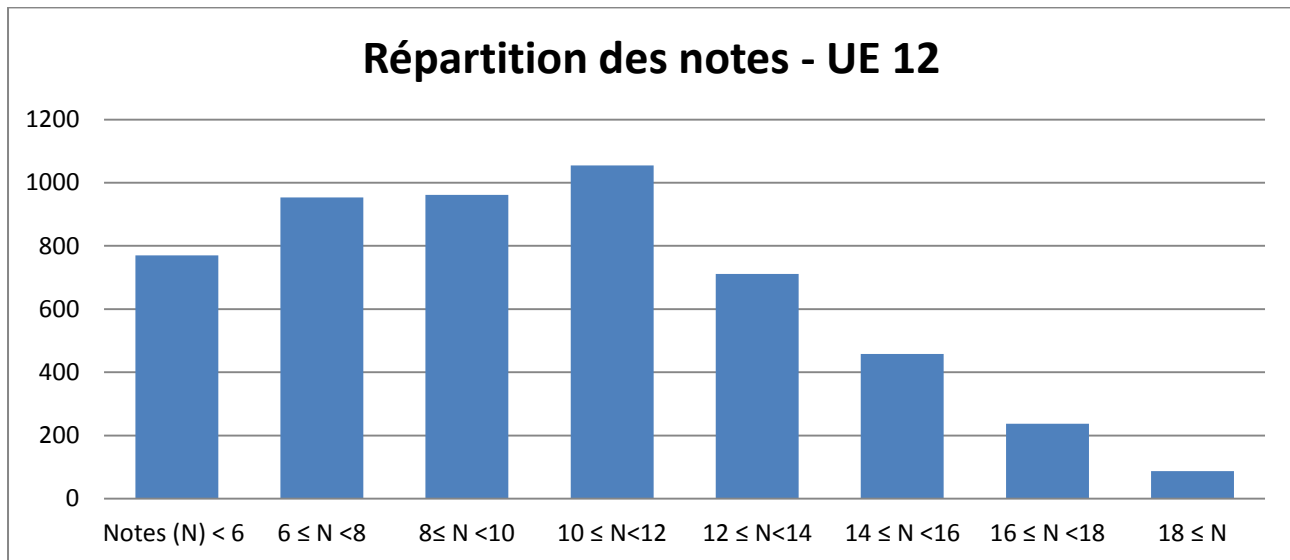
Avant de se lancer, une lecture complète et rapide du sujet (questions et annexes) est impérative et permet :

- d'identifier le fil conducteur et les principales difficultés. Les réponses sont souvent dans les questions suivantes ;
- d'établir le *timing* de progression que vous noterez sur le sujet en indiquant l'horaire prévu d'achèvement des parties. Le barème indicatif est souvent établi proportionnellement au temps passé. La première partie est souvent longue du fait du temps nécessaire à la familiarisation avec les données. N'oubliez pas de prévoir 10 minutes incompressibles pour la relecture et le soin de votre copie.

Outre les manuels de DCG (nombreux), vous pouvez notamment vous référer à :

- « *Le contrôle de gestion* », Henri Bouquin, éditions PUF
- « *Contrôle de gestion* », Michel Gervais, éditions Economica

2.12 – ANGLAIS APPLIQUÉ AUX AFFAIRES



Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 12 : 47% (pour mémoire, en 2018 : 50.1%)

Moyennes :

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
2019	9.7	10.3	8.7
<i>2018</i>	<i>9.9</i>	<i>10.3</i>	<i>9.2</i>

2.12.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'UE 12 « **anglais appliqué aux affaires** » oblige les candidats à démontrer qu'ils maîtrisent l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le programme de l'UE 12 est composé de **thèmes économiques et sociaux** et de thèmes **liés à l'entreprise** sans référence à la comptabilité dans cette langue. Les **documents** sont issus de la **vie des affaires**.

Dans l'épreuve, qui comporte deux parties, le candidat devra montrer une maîtrise suffisante de la langue pour rédiger une note de synthèse en français à partir de documents en anglais concernant la vie des affaires, comprendre et commenter en anglais des documents de la vie des affaires et rédiger en anglais un document commercial de base (lettre, devis, courriel, bon de commande, etc.).

L'épreuve se compose de deux parties distinctes permettant de tester compréhension et expression, et d'évaluer ces deux compétences aujourd'hui indispensables à l'exercice de la profession d'expert-comptable ou de collaborateur, compte tenu de l'évolution du monde économique contemporain.

2.12.2- Commentaires relatifs à la session 2019

47% des candidats ont des notes supérieures à 10 sur un total de 4850 candidats.

Une disparité est à constater au niveau de la moyenne du G1 par rapport au G2, de 10,3 à 8,7 avec un différentiel de 1,6, en faveur des candidats du G1. Le groupe 1 (G1), regroupe les candidats s'étant déclarés, lors de l'inscription, scolarisés en classes de DCG dans un établissement public ou privé sous contrat ;

Plus globalement on peut constater une progression dans les résultats depuis 2015 même si on note un léger tassement par rapport à 2018.

Le dossier composé de trois textes issus de la presse anglo-saxonne, ainsi que d'une iconographie, un dessin satirique, aborde la question de la présence de la Chine sur le continent africain. Il s'inscrit pleinement dans une des thématiques au programme, en lien avec une problématique régulièrement abordée en formation et qui est

d'ailleurs présente dans divers examens et concours (BTS, DUT, Grandes écoles). En effet, le dossier est ancré dans le thème de la Montée en puissance des pays asiatiques. Le pan de la problématique abordé ici pourrait être formulé de la façon suivante : Quels sont les enjeux des investissements effectués par la Chine sur le continent africain ?

Partie 1 : Compréhension

La consigne est la suivante : « en vous appuyant sur les quatre documents fournis, vous rédigerez **en français** une note de synthèse qui rendra compte **de la problématique générale du dossier** ».

Les idées principales du dossier étaient attendues en premier dans **la synthèse en français**, indépendamment de toute opinion, à savoir l'investissement massif des sociétés chinoises, et la diversification de ces investissements dans de nombreux pays du continent africain. Dans un deuxième temps, il y avait lieu de montrer l'espoir accompagnant ces investissements et de leurs enjeux, tout en faisant état des craintes et des méfiances clairement exprimées.

Une certaine latitude quant à l'organisation de la problématique est offerte aux candidats, à condition qu'elle reflète cependant une bonne compréhension des enjeux du dossier, qu'elle s'appuie sur les quatre documents, mais sans verser dans une simplification binaire, car c'est ce que le dossier cherche précisément à éviter.

À côté de ces éléments attendus de tous les candidats, des éléments de valorisation, de bonification étaient également possibles (La Route de la Soie, le nouvel ordre économique mondial, les relations économiques entre la Chine et les Etats-Unis, écho ou contraste entre les documents).

Partie 2 : Expression en anglais.

Deux exercices sont à réaliser en langue cible.

2.1 Commentaire du document iconographique en 150 mots. La consigne est la suivante : « comment on document 4 ».

Il est avant toute chose impératif que les candidats prennent le temps d'examiner attentivement le document, car dans ce type de supports chaque détail peut avoir son importance (lieu, présence des personnages, taille et position respectives dans le document, attitude, expression faciale, gestes et activités, vêtements, symbolique, etc.) et leur mise en relation peut concourir ensuite à une impression d'ensemble. Le commentaire peut généralement prendre appui sur quelques éléments descriptifs majeurs, qui visent à nourrir cette production écrite.

Une production se limitant uniquement à une description ne serait en tout état de cause pas suffisante pour obtenir une note équivalente à la moyenne. En effet, une description de l'explicite, de premier niveau, doit servir de tremplin à une analyse plus fine de l'implicite et des symboles présents ou sous-jacents. C'est une condition nécessaire mais pas suffisante.

Ici en l'occurrence, le personnage en arrière-plan, « Uncle Sam », dont le vêtement rappelle évidemment le drapeau américain, devait être analysé comme étant un symbole ou une représentation physique (une synecdoque) des Etats-Unis traditionnellement en situation de réussite ou de domination économique. De la même façon, le Chinois en train de traire la vache représentait dans une certaine mesure la Chine laborieuse et rayonnante présente en Afrique, au sens propre et figuré. Le caractère satirique des documents iconographiques ne doit pas être négligé car c'est précisément ce qui constitue leur intérêt et ce qui justifie donc leur présence au sein des dossiers. La position en arrière-plan d'Uncle Sam, de ce fait représenté comme étant plus petit et plus loin de la 'scène' où les choses se passent, montre en quelque sorte que l'Amérique peut être perçue comme étant à la traîne et se posant en simple spectatrice du développement des intérêts chinois en Afrique.

Un commentaire réussi suppose donc, outre une maîtrise convenable des outils linguistiques (lexique, structures), une certaine connaissance d'éléments culturels de base du monde anglo-saxon.

2.2. Exercice de rédaction : « write a letter (150 words) ».

Il s'agissait de rédiger une lettre qui s'appuyait sur une mise en situation professionnelle. Les éléments de la situation étant clairement donnés, il y avait lieu de reprendre l'argumentaire bien étayé d'éléments des trois textes, dans le but de rédiger un courrier structuré prenant évidemment en compte les règles de présentation et de politesse d'usage.

La réussite de cet exercice repose également sur une maîtrise suffisante de la langue et des codes, mais également sur la capacité à reprendre, sans paraphraser les textes, des items lexicaux ou des structures et à les agencer pour assurer cohérence et cohésion du texte produit. Ceci passe par un respect des paragraphes et une utilisation des connecteurs logiques du discours (cause, conséquence, but, etc.). Une expression nuancée était également attendue, afin que le courrier ne devienne pas un élément à charge et qu'il puisse respecter les codes de la correspondance.

2.12.3- Conseils aux candidats

ATTENTION : la session 2020 sera la première issue de la rénovation du DCG

Le **Bulletin officiel n°26 du 27 juin 2019** prévoit quelques aménagements, sans remise en cause fondamentale du format de l'épreuve ou des contenus. Il s'agit plutôt d'une mise à jour des thèmes de manière à ce qu'ils soient plus en prise avec l'actualité socio-économique dans laquelle évoluent les candidats.

Les thèmes :

1- L'ENTREPRISE

L'organisation d'une entreprise.
La révolution numérique.
L'entreprise citoyenne.
Stratégie et compétitivité d'une entreprise.
L'économie sociale et solidaire.
Conditions de travail et dialogue social.
Communication et culture d'entreprise.

2- QUESTIONS D'ÉCONOMIE

Les énergies.
La concurrence et la loi.
La mondialisation.
Les principaux espaces économiques régionaux.
Les pays émergents.
La protection sociale, l'évolution de la démographie.

Les compétences attendues :

- Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques, et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise ;
- Rédiger une note de synthèse en français ou en anglais, à partir de documents en anglais concernant les thèmes ci-dessous ;
- Rédiger en anglais un document de travail.

il est nécessaire de garder à l'esprit que même si l'examen final porte sur des activités langagières de production et de réception écrites (CE, EE), **il faut veiller à travailler tout au long de l'année les activités de réception, de production et d'interaction orales et écrites** telles qu'elles sont définies par le CECRL. Le niveau attendu est le niveau B2 du cadre commun de référence.

La synthèse :

Un entraînement régulier et rigoureux est nécessaire pour bien respecter le format de cet exercice. Il faut rester concis en allant à l'essentiel pour ne pas dépasser le nombre de mots. Il est important de se relire afin de ne pas commettre de fautes de français, et de vérifier que l'ensemble est compréhensible. Une révision des structures et de la grammaire française de base est indispensable.

Le candidat doit prendre le temps de lire attentivement l'ensemble des documents, sans en oublier, pour dégager une problématique et construire un plan adapté. Il lui est conseillé de s'entraîner régulièrement à cet exercice et de s'astreindre à ne pas décrire uniquement le document, dans la mesure où ce qui est attendu est une mise en perspective des éléments descriptifs pour déterminer le dessein et/ ou l'objet du document et du dossier.

Il faut garder en mémoire l'importance du paratexte et s'assurer que l'analyse proposée répond bien à la question : « What's the message? » tout en étant conscient que le message n'est pas nécessairement univoque mais qu'il est souvent plus nuancé.

Il est important de respecter le nombre de mots, en ayant à l'esprit les règles qui prévalent en la matière. En effet, tout comme pour le commentaire, le non-respect de cette limite de mots est pénalisé, parfois lourdement si le dépassement ou le déficit est important.

Un entraînement régulier dans les conditions de l'examen est également indispensable, afin d'acquérir le rythme adéquat en matière de lecture et de rédaction et de parvenir à finir les épreuves dans le temps imparti.

Le commentaire :

Pour les deux parties relatives à l'expression écrite en anglais, la construction des énoncés doit être correcte. La maîtrise des règles grammaticales et syntaxiques constitue de ce fait un prérequis. Le « franglais » est à proscrire et il est hautement préférable de privilégier une paraphrase à l'utilisation d'un mot en français lorsqu'un terme de lexique anglais n'est pas connu. Dans le même ordre d'idées, il vaut mieux rédiger en utilisant une syntaxe et des énoncés simples plutôt que de s'attacher à avoir recours, par exemple, à des structures calquées du français mais alors souvent incorrectes.

Tout comme pour la synthèse, il est très important de respecter le nombre de mots en ayant à l'esprit les règles qui prévalent (ex : « can't » = 2 mots).

Il est par ailleurs primordial d'apprendre et de rebrasser régulièrement le vocabulaire en lien avec les thèmes au programme, les termes de lexique étant spécifiques et ne pouvant souffrir d'approximation ou d'improvisation. L'élaboration de listes de vocabulaire et/ou de fiches de vocabulaire heuristiques est grandement recommandée.

La maîtrise d'une langue vivante passant par un entraînement régulier, tant en réception qu'en production, il est de ce fait conseillé la lecture de quotidiens américains et britanniques (New York Times, The Guardian, The Economist, The Washington Post) ainsi que le travail d'écoute de documents sonores (NPR All Things Considered) ou d'extraits de documents vidéo (VOX, New York Times, BBC, Voice of America).

Dans le même ordre d'idées, il convient pour la première partie, de s'entraîner régulièrement au traitement de différents types de documents, et pour la seconde partie de s'entraîner à rédiger divers types d'écrits (lettre, courriel, note, etc.).

Les candidats pourront également se référer aux ouvrages ci-dessous :

- « Anglais Appliqué aux Affaires », François. Cazenave, collection Express, Dunod.
- "Business Grammar & Practice", Michael Duckworth, Oxford Business English
- "Journal'ease vocabulaire », Judith. Andreyev, Bréal.
- Pour réviser les points de grammaire principaux :
- Maîtriser La Grammaire Anglaise - Niveaux B1/B2 Du Cadre Européen Commun De Référence Pour Les Langues (Lycée Et Début Des Études Supérieures), Wilfrid Rotgé, Hatier
- Pour les questions de civilisation :
- Fiches de Civilisation Américaine & Britannique, Fabien Fichaux, Ellipses
- 60 étapes-clés de la civilisation anglo-saxonne, Fabien Fichaux, Ellipses
- https://web.ac-reims.fr/dsden10/exper/IMG/pdf/culture_et_civilisation_anglo-saxonnes.pdf
= On y trouve des éléments de base sur les principaux pays anglo-saxons.

3- INFORMATIONS RELATIVES À LA SESSION 2020

Le DCG a été rénové suite à des travaux menés conjointement par l'Ordre des Experts-comptables et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'intégration professionnelle.

Il importe aux candidats de prendre connaissance du nouveau cadre réglementaire : le Bulletin Officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 27/06/2019 a publié l'arrêté du 13/02/2019 qui recense la définition des épreuves du DCG et présente dans son annexe 1 les programmes de l'ensemble des unités d'enseignement.

Des sujets zéros seront publiés d'ici la fin octobre 2019 sur le site du CRCF et du SIEC afin de permettre aux candidats de se préparer à la session 2020.